

Guy DELCOURT entre charge contre les instances du football et... soutien à l'Euro 2016

Vendredi, le maire de Lens organise un conseil municipal pour affirmer de manière solennelle le soutien à la candidature de la ville à l'organisation de l'Euro 2016. Car même s'il n'apprécie pas les instances dirigeantes du monde du ballon rond, l'édile sait que Lens tire une partie conséquente de sa notoriété du Racing et de Bollaert.

But! Lens : M. le maire, il y a un an, vous vous élevez contre le cahier des charges de l'UEFA et de la FIFA. Aujourd'hui, d'autres maires se sont plaints du coût que représentait l'organisation d'une compétition de football...

Guy DELCOURT : J'ai peut-être eu raison trop tôt ! Les élus en ont de plus en plus assez du comportement de l'UEFA et de la situation dans laquelle les villes sont mises devant le fait accompli. Le rapport du regretté président de la Cour des Comptes Philippe Seguin avait pourtant donné des pistes de réflexion. Il était également le président du comité de candidature de la France à l'Euro 2016. Ses observations étaient clairvoyantes. J'ai reçu les contrats qui doivent nous lier à l'UEFA : je suis sidéré qu'on ait pu nous les envoyer tout de go alors qu'ils ne sont pas en conformité avec les droits français et européen. Sur certains aspects, ils sont même anti-constitutionnels ! Je rappelle que le président de la Ligue, M. Thiriez est avocat au Conseil d'Etat... Je n'en reviens pas !

Quel exemple pouvez-vous nous donner pour étayer le problème ?

Un seul : dans les contrats que l'on nous demande de signer, il n'y a aucune référence à une juridiction pénale et financière. Logiquement, quand on signe un bail, il est toujours marqué en annexe : "En cas de litige, la juridiction compétente sera la cour administrative de tel endroit...". La référence se fait tout le temps vis-à-vis de la juridiction de la capitale ou encore du tribunal de grande instance... Dans les dossiers de l'Euro 2016, ce n'est pas le cas. L'UEFA se met dans la situation de juge et d'arbitre. Cette clause est anticonstitutionnelle. Tout acte de droit ne peut être apprécié que par une juridiction reconnue. Cela peut entraîner plusieurs procédures. Il y a tout d'abord une observation de la

chambre régionale des comptes de chaque ville. Ensuite, il y a saisine de la justice pénale pour complicité de prise illégale d'intérêts. C'est un marché captif puisque l'UEFA nous dicte les marchés et désigne presque par avance ceux qui en seront bénéficiaires. Notons que cela a déjà été le cas pour la Coupe du monde 1998 en France et celle de rugby en 2007, sauf qu'entre hier et aujourd'hui, la loi a changé et les compétences des juridictions aussi. Aussi, je regrette d'avoir été un peu seul à un moment donné. Mais je me réjouis d'être désormais rejoint

« La FIFA et l'UEFA sont toujours juge et partie. Cette manière de faire est anticonstitutionnelle. »

par tous les maires sur leur responsabilités. Au-delà des réserves, il y a même des maires qui refusent de délibérer et de signer ces accords par anticipation. Personnellement, j'ai voulu communiquer pour dire que je n'étais pas contre l'Euro 2016 à Lens. Je gueule peut-être beaucoup mais je rappelle que je suis un légaliste. Je regrette une nouvelle fois que Rama Yade et son prédécesseur, Bernard Laporte, n'aient pas mis en place le comité des maires des villes concernées par l'Euro 2016. Une table ronde s'impose pour normaliser les relations entre collectivités locales et sport professionnel. A Lens, il s'agit de football mais le problème est le même pour toutes les villes ayant une équipe professionnelle, qu'elle soit de basket ou de rugby.

Vous semblez remonté...

Oui, et ce n'est pas tout. Les exigences de la Ligue sont de plus en plus démesurées. Pensez que



pour améliorer les conditions de retransmissions télévisées, la LFP exige des villes que les stades aient des milliers de watt d'éclairage supplémentaires. C'est une injonction. Ce n'est pas tolérable ! Je rappelle au passage que le Grenelle de l'environnement est passé par là et que ces ampoules ne sont pas à basse consommation. La Ligue estime que les villes doivent payer s'il y a de l'ombre à certains endroits du terrain. Moi, je dis non ! La Ligue perçoit les droits télé, c'est donc à elle d'assumer cette charge. Je réclame une table ronde avec tous les maires des clubs de L1. Si les villes sont partenaires et donc concernées par les dépenses, qu'elles soient aussi intéressées par les retombées économiques des retransmissions des matches de football !

Un conseil municipal particulier aura lieu ce vendredi 29 janvier à l'Hôtel de ville...

Oui, pour

soutenir la candidature de Lens à l'organisation de l'Euro 2016, je vais demander au conseil municipal d'autoriser Gervais Martel et Serge Doré à poursuivre la défense du dossier. J'émettrai toutefois des réserves d'une renégociation administrative et financière avec les instances du football français et du football européen.

Le dossier pour l'Euro 2016 est porté par Gervais Martel. En quoi la ville est elle concernée ?

Les dossiers doivent être signés par les propriétaires des stades. La ville de Lens est toujours propriétaire de Bollaert même si le Racing y fait ce qu'il veut suite à la signature du bail emphytéotique. Cela fait d'ailleurs débat avec nos avocats qui suivent le dossier. L'UEFA ne reconnaît pas ce contrat entre la ville et le club. Nous croyons presque rêver ! C'est l'UEFA qui nous dit ce qui est bien et ce qui ne l'est pas alors

que ce n'est pas à elle de le dire mais à une juridiction indépendante. Il est donc temps d'éclaircir toutes ces zones d'ombre.

Le football semble un monde vraiment particulier...

Je vous le confirme. La FIFA et l'UEFA sont toujours juge et partie. Cette manière de faire est anticonstitutionnelle. Les pratiques de l'UEFA sont même contraires aux dispositions européennes. La cour européenne de justice pourrait même être saisie...

Pourquoi personne ne le fait ? L'UEFA fait-elle peur ?

Je pense que si personne ne le fait, c'est parce qu'il y a de vrais enjeux politiques et que c'est impopulaire. Certains de mes collègues m'ont dit que j'allais me mettre à dos mon électorat. Je leur ai répondu que je ne le pensais pas parce que depuis 2001, je mène ce combat pour que le sport professionnel et les collectivités locales travaillent ensemble avec l'application simple des lois. Je suis légaliste. Mon combat a semblé isolé au départ mais tout le monde commence à avoir peur parce que les juges sont sur des charbons ardents avec la mise en cause de leur statut. Beaucoup de maires prennent peur parce qu'un simple citoyen peut saisir une juridiction.

Vos positions semblent opposées entre vos déclarations contre les instances du football et le soutien à Lens pour l'Euro...

Oui, et c'est toute la complexité de ma tâche. Je n'ai rien contre le football, le basket, le tennis ou l'hippisme. Je veux simplement que la loi soit respectée. Pensez que pour la Coupe du monde de rugby, deux écrans géants à un million d'euros pièce ont été exigés par le board... Les collectivités les ont payés pour... deux matches ! Il n'empêche que je demanderai à mon conseil municipal de soutenir la candidature de Lens pour que Gervais Martel et Serge Doré puissent continuer à travailler.

Propos recueillis par Pascal GUISLAN, correspondant à Lens